SYNTHÈSE

Actif

- Élément identifiable du patrimoine
- Élément contrôlé par l'entité
- Doit procurer des avantages économiques futurs

• Le coût doit être évalué avec une fiabilité suffisante
• Il faut estimer la probabilité de bénéficier d'avantages économiques futurs

Passif

- Existence d'une obligation à l'égard d'un tiers
- La sortie des ressources doit être probable
- Absence de contrepartie au moins équivalente

Engagement financier

- Existence d'une obligation à l'égard d'un tiers → Aval, cautionnements
- La sortie des ressources doit être probable → Engagement de crédit-bail
- Absence de contrepartie au moins équivalente → Nantissement, cautions, sûretés